

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 11 juin 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 18

Convocation :
Du 07/06/2024

Publication :
Au 18/06/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 juin à 18 h 00,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre CARITAN, Maire.

Présents : 12

Pierre CARITAN, Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Francis JOUBERT, Jackie VIÉ, Valérie FEUGAS, Judith SCHOUTEN, Dominique PARADE, Stéphane BERNARD, Joëlle BLANCHARD, Denis GOMEZ, Loïc DURAND, Michel TOURNIER

Absents - excusés ayant donné procuration : 6

Francis EMERY, Ludovic BOSSE, Clarisse DUDA, Claude CHASSIN, Vanessa DURET et Nadine HERVÉ ayant donné procuration respectivement à Jackie VIÉ, Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Loïc DURAND, Pierre CARITAN, Francis JOUBERT et Stéphane BERNARD

Absents - excusés n'ayant pas donné procuration : 3

Murielle CORRE, Florence LORIOUX et Françoise VILLARD

Secrétaire de séance : Stéphane BERNARD

Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial au 1^{er} septembre 2024

En prévision du départ de la Directrice générale des services fin 2024/début 2025, qui est en cours de faire valoir ses droits à la retraite auprès de la CNRACL, elle pourrait prétendre un départ en octobre 2025 (dossier en cours de traitement). Aussi, sur la période de janvier 2025 à septembre 2025, cet agent bénéficiera de ses droits à congés 2024/2025, des jours de congés capitalisés en CET et heures de récupérations.

Madame Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Adjointe au Maire, propose de créer un poste d'attaché territorial à temps complet pour remplacer cet agent sur les mois d'absence et à suivre pour occuper le poste de Directeur général des services.

L'ouverture du poste fera l'objet d'une mise en ligne sur la plateforme « Emploi territorial ». La prise de poste pourrait se faire en janvier 2025.

Madame Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Adjointe au personnel, propose la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2024. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame LOUIS-DIT-TRIEAU,
Le conseil municipal délibère :

Article 1 – DÉCIDE la création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20240611-202406101-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Article 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services.


Article 3 – Suite à une erreur de plume sur la date de la création du poste d'attaché territorial, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2024-06-10.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

A l'unanimité des membres présents, la délibération est approuvée.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme
Pierre CARITAN, Maire



Le secrétaire de séance
Stéphane BERNARD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 13.7.2024
- De sa publication le 22.07.2024

